

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-242

Finances

**DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL
 AJUSTEMENTS TECHNIQUES DE FIN D'EXERCICE**

Dans le cadre de l'anticipation de la clôture de l'exercice 2022, il est proposé au Conseil d'Agglomération de procéder à de nouveaux ajustements techniques de crédits, permettant de réallouer les moyens financiers au plus près des besoins opérationnels de l'exercice 2022.

Il vous est également proposé de procéder, dans le cadre de la création du budget annexe Déchets, à l'annulation, sur le budget principal, des crédits transférés sur le budget annexe, après transfert de l'ensemble des dépenses et des immobilisations.

En section de fonctionnement, cette décision modificative intègre principalement les ajustements liés à la création du budget annexe Déchets, correspondant à la suppression, sur le budget principal, des dépenses et recettes transférées sur le budget annexe, et à l'addition des nouvelles dépenses et recettes liées à la création du budget annexe Déchets. Elle intègre également des recettes nouvelles, liées à la liquidation du PETR, et enregistre une correction comptable s'agissant de la cession de la maison médicale de Pédernec.

En section d'investissement, cette décision modificative permet, tout en restant dans l'enveloppe de 12 M€ de dépenses d'équipements prévues au programme d'investissement 2022, de procéder aux réallocations techniques de crédits entre opérations, et ce afin d'ajuster les échéanciers de paiement avec les calendriers opérationnels de travaux. Elle permet également de réajuster la part des investissements du PPI portée par le budget principal de - 1,021 M€, afin de tenir compte des investissements budgétés et transférés en 2022 sur le budget annexe DECHETS.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chap.011 - Annulation Crédits transférés au budget annexe DECHETS	-5 348 000,00 €	Chap. 70 - Produits refacturation Masse salariale BA DECHETS	3 700 000,00 €
Chap.65 - Annulation Crédits transférés au budget annexe DECHETS	-42 000,00 €	Chap 70 - Annulation Produits transférés au BA DECHETS	-208 000,00 €
Chap.65 - Subvention d'équilibre à verser au budget annexe DECHETS	2 400 000,00 €	Chap. 70 - Produits refacturation frais de gestion - transfert DECHETS	90 000,00 €
D042 - Dotations aux Amortissements (transfert budget annexe DECHETS)	-300 000,00 €	Chap 73 - Annulation Produits TEOM (montant budgété)	-5 646 805,00 €
D023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-133 609,13 €	Chap 74 - Annulation Subventions transférées au BA DECHETS	-204 000,00 €
		Chap 75 - Annulation contribution Eco-Organismes, transférée au BA DECHETS	-925 000,00 €
		Chap 013 - Annulation remboursements assurances statutaires, transfert BA DECH	-96 195 €
		Chap 77 - Correction comptable Cession Maison de Pédernec	-220 364,74 €
		R002 -Reprise du résultat de liquidation PETR PAYS DE GUINGAMP	86 755,61 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-3 423 609,13 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-3 423 609,13 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Plan Pluriannuel d'investissement (transfert budget annexe Déchets)	-1 021 000,00 €	Chap 10 - Ajustement FCTVA	-800 000,00 €
D001 - Reprise du résultat de liquidation PETR PAYS DE GUINGAMP	-9 084,10 €	Chap 024 - Correction comptable Cession Maison de Pédernec	220 364,74 €
		Chap 13 - Ajustement Subventions d'investissements	-16 839,71 €
		R1040 - Amortissements (transfert budget annexe DECHETS)	-300 000,00 €
		R1021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-133 609,13 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-1 030 084,10 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-1 030 084,10 €

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, LA FINALISATION DU TRANSFERT AU BUDGET ANNEXE DECHETS

En section de fonctionnement, il est prévu de réduire les dépenses et les recettes de fonctionnement de **3,42 M€**, afin principalement de tenir compte de l'impact de la création du budget annexe Déchets en 2022 sur le budget principal (- **3,29 M€** de réduction en dépenses et recettes de fonctionnement pour les écritures miroir du budget annexe déchets). Cette réduction a été expressément décalée, par rapport à la création du budget annexe au printemps dernier, afin de laisser à l'administration un filet de sécurité permettant d'assurer le paiement des fournisseurs le temps de finaliser la création technique du budget et les transferts d'actifs, survenus ultérieurement.

En dépenses de fonctionnement, il est ainsi prévu d'intégrer la forte réduction du chapitre 011, de **5,35 M€**, correspondant au transfert des dépenses de la compétence Déchets sur le budget annexe, en laissant néanmoins une marge correspondant au paiement des dépenses 2022 des déchets qui avaient fait l'objet d'un rattachement à l'exercice 2021. Cette réduction s'associe notamment à l'augmentation des crédits du chapitre 65, nécessaire pour permettre le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Déchets (**2,4 M€**).

En recettes de fonctionnement, la prise en compte des recettes transférées au budget annexe Déchets conduit également à une même réduction globale de **3,29 M€**. Cette réduction intègre principalement l'annulation de la prévision de recettes de TEOM au niveau budgété au moment du budget principal (**5,6 M€** prévus au budget voté, contre 5,99 M€ anticipés et prévus au budget annexe DECHETS suite à la réception de l'état 1259 TEOM en avril). La prévision de recettes intègre également les nouvelles recettes prévues au titre de la refacturation de la masse salariale au budget annexe déchets (**3,7 M€**) et la refacturation de frais de gestion.

II. DES REAJUSTEMENTS TECHNIQUES ENTRE OPERATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, PERMETTANT D'ACTER LE TRANSFERT DES INVESTISSEMENTS AU BUDGET ANNEXE DECHETS D'UNE PART, ET DE PROCEDER A DE DERNIERS REDEPLOIEMENTS ENTRE OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE

La présente DM propose, en **section d'investissement**, d'opérer des mouvements de réajustements de crédits de paiement entre opérations, tout en laissant l'enveloppe globale dédiée au programme d'investissement au même niveau, à **12 M€ au niveau consolidé, ventilé néanmoins entre 1,02 M€ au budget annexe DECHETS et 10,98 M€ au niveau du budget principal**.

L'ensemble des autres mouvements, au sein du programme d'investissement 2022, correspond à des ajustements mineurs de fongibilité, d'enveloppes budgétaires de travaux vers d'autres enveloppes budgétaires de travaux, qui ne remettent pas en cause les calendriers opérationnels de chantiers, mais qui permettent au contraire de mieux les accompagner et d'allouer de manière plus réactive les moyens financiers aux besoins opérationnels des programmes d'investissements.

2.1 Des réductions d'enveloppe budgétaire de crédits de paiement correspondant au transfert des investissements DECHETS vers le budget annexe DECHETS, pour 1,021 M€

Les crédits initialement budgétés sur l'AP 20 – Véhicules transports Déchets, sont annulés, les investissements réalisés pour l'achat de véhicules Déchets ayant été transférés sur le budget annexe Déchets, sur l'AP 71 (- **444.000 €**).

Par ailleurs, les crédits de l'AP 61 – Entretien des bâtiments - et ceux de l'AP 64 – Entretien des Terrains - sont réduits, afin d'intégrer l'impact de la création du budget déchets (respectivement, - **345 K€** et - **78 K€**)

2.2 Des réajustements de crédits en faveur de la politique Urbanisme et Habitat

Suite aux divers réajustements au réalisé, Guingamp-Paimpol Agglomération peut accentuer de nouveau les efforts réalisés en faveur de la politique Urbanisme et Habitat **(+ 227.000 €)**. Ainsi, il est proposé :

- ✓ D'augmenter l'enveloppe du programme **AP 04 Habitat - Logement Social**, de **+ 190.000 €** en 2022, dédiée aux soutiens aux bailleurs sociaux, celle-ci évoluant de 188.000 € à 378.000 € ;
- ✓ D'augmenter l'enveloppe du programme **AP 05 Habitat - Parc Privé**, de **+ 12.000 €** en 2022, correspondant à l'augmentation des subventions versées aux propriétaires dans le cadre du PIG (aides à la pierre), l'enveloppe de CP 2022 évoluant à 98 K€ ;
- ✓ D'augmenter l'enveloppe du programme **AP 07 Habitat – Revitalisation**, de **+ 25.000 €**

Par ailleurs, divers réajustements techniques mineurs, de moins de 100 K€, sont prévus, afin de s'ajuster au plus près du calendrier opérationnel de travaux.

2.3 Des redéploiements de crédits permettant d'accompagner le calendrier opérationnel des grands chantiers de travaux

L'accélération du chantier des **Viviers de Loguivy – Outil Collectif des professionnels de la Mer**, à PLOUBAZLANEC, nécessite, tout en maintenant inchangée l'enveloppe globale pluriannuelle d'AP, d'augmenter l'enveloppe annuelle de crédits de paiement 2022 de **+ 151.262 €**, celle-ci évoluant à 1.539.262 € de CP.

Par ailleurs, il est prévu de revoir à la hausse l'enveloppe annuelle de crédits 2022 prévue pour l'opération **AP 13 – Chapelle des Ursulines (+149.000 €)** et ce afin d'accompagner l'évolution du chantier.

2.4 Des réajustements entre opérations respectant strictement l'enveloppe globale de 12 M€ de crédits de paiement prévus en 2022 dont 10,98 M€ au niveau du seul budget principal

En conséquence, les réajustements budgétaires proposés se font à budget strictement constant. L'examen attentif de l'avancée des travaux sur l'ensemble des opérations d'investissement a ainsi permis de dégager les marges de manœuvre afin que ce réajustement se fasse à somme nulle.

Illustration de synthèse : redéploiement des crédits de paiement 2022

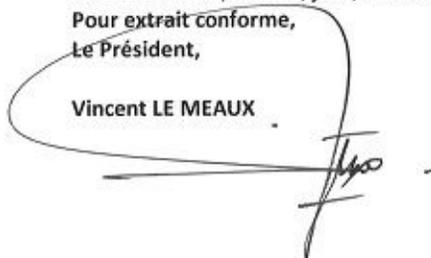
Programme		AP	Budgeté 2022	Budgeté 2022 post DM	DM 4
AP01	2018 TRES HAUT DEBIT INTERNET	2018	2 905 000,00 €	2 905 000,00 €	0,00 €
AP02	2018 ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	2018	58 000,00 €	58 000,00 €	0,00 €
AP03	2018 POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	2018	78 000,00 €	58 000,00 €	-20 000,00 €
AP04	2018 HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	2018	188 000,00 €	378 000,00 €	190 000,00 €
AP05	2018 HABITAT-INVEST PARC PRIVE	2018	86 000,00 €	98 000,00 €	12 000,00 €
AP06	2018 HABITAT-AIDES A L'ACCESSION	2018	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
AP07	2018 HABITAT-INVEST REVITALISATION	2018	181 000,00 €	206 000,00 €	25 000,00 €
AP08	2018 HABITAT-PLH ET PRE-OPERATIONNEL	2018	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
AP09	2018 ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	2018	152 000,00 €	92 000,00 €	-60 000,00 €
AP10	2018 ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	2018	27 000,00 €	37 000,00 €	10 000,00 €
AP11	2019 GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	2019	302 000,00 €	301 000,00 €	-1 000,00 €
AP12	2019 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2019	450 000,00 €	230 000,00 €	-220 000,00 €
AP13	2019 SIEGE DE L'AGGLOMERATION	2019	500 000,00 €	649 000,00 €	149 000,00 €
AP14	2019 AIDES AUX ENTREPRISES	2019	230 000,00 €	189 500,00 €	-40 500,00 €
AP15	2019 GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	2019	161 000,00 €	163 000,00 €	2 000,00 €
AP16	2019 SALLE DE SPORT PEDERNEC	2019	468 000,00 €	468 000,00 €	0,00 €
AP17	2019 AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	2019	110 000,00 €	60 000,00 €	-50 000,00 €
AP18	2019 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP	2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP19	2019 ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	2019	34 000,00 €	40 000,00 €	6 000,00 €
AP20	2019 MATERIEL COLLECTE DECHETS	2019	444 000,00 €	0,00 €	-444 000,00 €
AP55	2020 MILIEUX AQUATIQUES	2020	447 000,00 €	423 000,00 €	-24 000,00 €
AP56	2020 GUINGAMP GARE	2020	510 000,00 €	494 000,00 €	-16 000,00 €
AP57	2020 OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	2020	1 388 000,00 €	1 543 500,00 €	155 500,00 €
AP58	2020 SITES ET MAISONS NATURE	2020	63 000,00 €	59 000,00 €	-4 000,00 €
AP59	2021 ETUDES PREALABLES	2021	181 000,00 €	111 000,00 €	-70 000,00 €
AP60	2021 SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	2021	171 000,00 €	201 000,00 €	30 000,00 €
AP61	2021 MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2021	576 000,00 €	221 000,00 €	-355 000,00 €
AP62	2021 FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGIN	2021	354 900,00 €	209 000,00 €	-145 900,00 €
AP63	2021 MILIEUX NATURELS	2021	83 000,00 €	57 000,00 €	-26 000,00 €
AP64	2021 AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	2021	992 000,00 €	914 000,00 €	-78 000,00 €
AP65	2021 AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	2021	228 000,00 €	210 000,00 €	-18 000,00 €
AP66	2021 ACQUISITIONS FONCIERES	2021	550 000,00 €	543 000,00 €	-7 000,00 €
AP67	2021 POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	2021	20 000,00 €	17 000,00 €	-3 000,00 €
AP68	2021 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	2021	51 100,00 €	33 000,00 €	-18 100,00 €
AP69	2022 ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	2022	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
		TOTAL	12 000 000,00 €	10 979 000,00 €	-1 021 000,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les écritures comptables tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

